EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Mardi 7 avril mars à 18h30 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mercredi 1er avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, , Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	M. VANNUCCI
Mme SANNA	à	M. FILONI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
M. LUCIANI	à	M. CIABRINI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :
M. RENUCCI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 7 avril 2015 — Délibération N°2015/109

Révision de la masse des Autorisations de Programme du budget principal de la Ville.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Au fil des années, le conseil municipal a ouvert un certain nombre d'autorisations de programmes sur son budget.

La masse globale de ces autorisations de programme s'élève aujourd'hui en dépenses à 133 515 103,29 € dont 58 950 862,72 € ont été réalisés au 31 décembre 2014. La masse des autorisations de programme restant ouvertes au moment du vote du BP 2015 s'élève à 66 488 197,78 €.

Il est proposé au conseil municipal de fermer un certain nombre d'AP dont la liste figure ci-dessous pour un montant total de 44 791 511,97 €.

INTITULE	MONTANT AP DEPENSES	REALISE CP DEPENSES	A SOLDER
Place des Cannes	4 381 732,00	0,00	4 381 732,00
Place des Salines	3 921 543,00	0,00	3 921 543,00
Chemin des écoliers	611 194,00	0,00	611 194,00
Passerelle des Cannes	657 868,00	0,00	657 868,00
Marché des Cannes	260 000,00	0,00	260 000,00
MO ANRU Programme Salines	1 201 112,00	310 774,12	890 337,88
Rue des cannes (Barre mancini)	3 244 519,00	2 495 108,59	749 410,41
Chemin de Candia	4 599 245,00	2 031 033,75	2 568 211,25
Extension cimetière St Antoine	769 158,35	769 081,68	76,67
Exutoire Saint Lucie	3 104 124,56	3 070 379,37	33 745,19
Bassin rétention Madonuccia	1 189 255,00	1 169 889,03	19 365,97
Bassin rétention Finosello	1 359 998,00	259 528,60	1 100 469,40
Bassin rétention 40 000 m3	8 666 110,00	120 314,43	8 545 795,57
Groupe scolaire St Joseph	14 356 000,00	26 592,47	14 329 407,53
Groupe scolaire sur site Salines	4 182 000,00	655 748,90	3 526 251,10
Accessibilité centre ville	3 196 104,00	0,00	3 196 104,00
	55 699 962,91	10 908 450,94	44 791 511,97

En recettes, la masse globale de ces autorisations de programme ouvertes s'élève aujourd'hui à 76 107 523,68 €, dont 34 181 638,20 € ont été réalisés au 31 décembre 2014. La masse des autorisations de programme restant ouvertes au moment du vote du BP 2015 s'élève à 37 139 305,32 €.
Il est proposé au conseil municipal de fermer un certain nombre d'AP dont la liste figure ci-dessous pour un montant total de 28 549 137,06 €.

INTITULE	MONTANT AP RECETTES	REALISE CP RECETTES	A SOLDER
Place des Salines	2 850 047,50	0,00	2 850 047,50
Chemin des écoliers	509 328,00	25 466,40	483 861,60
Passerelle des Cannes	548 227,00	0,00	548 227,00
Marché des Cannes	192 000,00	0,00	192 000,00
Rue des cannes (Barre mancini)	2 858 832,00	2 284 246,93	574 585,07
Chemin de Candia	2 912 890,00	35 022,30	2 877 867,70
Extension cimetière St Antoine	375 000,00	375 000,00	0,00
Exutoire Saint Lucie	2 559 525,00	2 211 551,62	347 973,38
Bassin rétention Madonuccia	1 187 074,00	911 187,84	275 886,16
Bassin rétention Finosello	1 114 248,00	5 660,40	1 108 587,60
Bassin rétention 40 000 m3	6 304 080,00	33 238,95	6 270 841,05
Groupe scolaire St Joseph	9 921 482,00	0,00	9 921 482,00
Groupe scolaire sur site Salines	3 097 778,00	0,00	3 097 778,00
	34 430 511,50	5 881 374,44	28 549 137,06

Les Autorisations de programme qui sont maintenues au budget figurent au tableau ci-dessous :

En dépenses :

INTITULE	MONTANT AP DEPENSES	REALISE CP DEPENSES	DISPONIBLE SUR AP
Acquisition caserne Grossetti	3 020 000,00	2 983 038,07	0,00
Demolition ancien collège Fino	5 940 000,00	5 290 851,20	10 000,00
Jardins familiaux	797 488,00	770 408,48	0,00
ANRU MO Programme Cannes	1 233 408,49	367 523,11	2 842,70
Maison de quartier des Cannes	1 549 272,33	1 392 923,11	156 349,22
Multi accueil de mezzavia	1 458 970,00	1 302 752,09	156 217,00
Eaux pluviales centre Ville	3 408 975,55	959 037,65	2 449 937,90
Bassin de retention Alzo di leva 2	4 691 965,00	1 011 641,62	0,00
Trois exutoires eaux pluviales	3 776 873,68	2 371 627,85	1 405 245,83
Bassin de retention Alzo di leva 3	3 743 921,00	44 884,79	3 699 036,21
Eaux pluviales Vazzio	8 228 000,00	0,00	8 228 000,00
Groupe Scolaire candia	9 361 050,19	8 913 654,37	0,00
Démolition ecoles Salines	3 679 946,00	1 353 285,52	117 000,00
OGS Parata	6 421 809,79	6 392 355,48	0,00
Enrochement Littoral	1 748 715,00	1 601 857,08	3 882,96
Halle des sports Stiletto	13 371 089,35	13 227 097,45	143 991,90
Extention aile OMT	614 656,00	59 473,91	555 182,09
Etudes Citadelle	300 000,00	0,00	300 000,00
Capital SPL AMATERA	520 000,00	0,00	520 000,00
Opération Beverini Vico	3 949 000,00	0,00	3 949 000,00
	77 815 140,38	48 042 411,78	21 696 685,81

En recettes :

INTITULE	MONTANT AP RECETTES	REALISE CP RECETTES	DISPONIBLE SUR AP
Acquisition caserne Grossetti	2 230 364,07	1 483 709,07	746 655,00
Demolition ancien collège Fino	4 400 000,00	3 842 949,94	74 999,56
Jardins familiaux	664 573,00	623 532,76	29 911,91
Maison de quartier des Cannes	1 420 184,19	612 185,19	807 999,00
Multi accueil de mezzavia	800 218,00	374 465,40	425 752,60
Eaux pluviales centre Ville	2 395 468,00	391 471,80	2 003 996,10
Bassin de retention Alzo di leva 2	3 192 912,00	585 320,39	103 848,08
Trois exutoires eaux pluviales	1 819 030,12	1 315 522,55	503 507,57
Bassin de retention Alzo di leva 3	2 573 740,00	0,00	2 573 740,00
Groupe Scolaire candia	5 449 754,00	5 824 661,30	165 092,70
Démolition ecoles Salines	2 767 486,40	791 346,98	242 600,12
OGS Parata	4 973 623,35	3 853 110,67	602 959,97
Enrochement Littoral	1 285 708,80	1 046 888,75	238 819,65
Halle des sports Stiletto	7 291 464,25	7 212 898,96	0,00
Extention aile OMT	412 486,00	342 200,00	70 286,00
	41 677 012,18	28 300 263,76	8 590 168,26

Les montants de ces autorisations de programmes seront ajustés en dépenses par le conseil municipal au fil de leur exécution. En recettes, ces ajustements seront décidés par le conseil municipal au moment de l'élaboration des plans de financements, ce sera le cas pour les opérations ouvertes au budget 2015. (Programme eaux pluviales Vazzio, et opération de voirie Bevérini Vico.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint Délégué
Et après en avoir délibéré

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 1612-1
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 avril

DECIDE
Par 39 voix pour
Et 7 non participations (Mme Guidicelli, Mme Grimaldi d'Esdra, Mme Simonpietri, Mme Richaud, M. Leonetti, M. Luciani, M. Ciabrini.)

De fermer seize Autorisations de programme en dépenses pour un montant total de 44 791 511,97 €.

De fermer treize Autorisations de programme en recettes pour un montant total de 28 549 137,06 €.

De maintenir ou ouvrir vingt Autorisations de programme en dépenses pour un montant total de 21 696 685,81 €.

De maintenir ou ouvrir quinze Autorisations de programme en recettes pour un montant total de 8 590 168,26 €.

DIT

Que les montants de ces autorisations de programmes seront ajustés en dépenses par le conseil municipal au fil de leur exécution. En recettes, ces ajustements seront décidés par le conseil municipal au moment de l'élaboration des plans de financements, ce sera le cas pour les opérations ouvertes au budget 2015. (Programme eaux pluviales Vazzio, et opération de voirie Bevérini Vico.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO ★ CORSE DU SUD ★

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150413-2015_109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2015
Publication : 13/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation